

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIREPays des  
Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

## OBJET :

Avenant traitement des déchets  
ménagers résiduels  
(enfouissement)

Décision n° 20 06 18

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Théâtre de l'Hélice, salle intercommunale Auguste Maïcon, à Contes, en séance à huis clos (pour respecter le caractère public, les débats étaient accessibles en direct par voie électronique via le site www.ccpp06.fr), sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

**Etaient présents** : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Messieurs Jacques Saulay, Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Robert Nardelli par Madame Alexandra Russo ; Madame Sadrine Guglielmino par Monsieur Francis Tujague.

Monsieur Jacques Saulay a été nommé secrétaire de séance.

Le Vice-président rappelle que lors du dernier renouvellement du marché de traitement des déchets ménagers résiduels, l'exploitant de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE incinérateur) Sonitherm de Nice ne s'est engagé à traiter sur site que 84 % des déchets produits par la CCPP du fait des capacités réduites de l'incinérateur.

Par conséquent, il convient de passer un avenant pour le traitement des 16 % résiduels (1600 à 1700T) après qu'une solution par enfouissement ai été trouvée auprès de SMA Vautubière à La Fare les Oliviers.

Le coût du traitement est de 244 € HT/tonne.

Le coût estimatif annuel serait donc d'environ 414 800 € HT.

Vu l'avis favorable du Bureau du 16 juin 2020

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'adopter l'avenant concernant le traitement des 16 % des déchets ménagers résiduels ;

- **Autorise** le Président à signer cet avenant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers en  
exercice : 38

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 38

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 3



LE PRESIDENT  
M. LAVAGNA